



*Assouplir l'offre et les modalités de soutien financier
pour améliorer l'accessibilité à la formation*

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec
dans le cadre de la consultation sur l'accessibilité financière
à l'apprentissage tout au long de la vie, du
Comité consultatif sur l'accessibilité financière
aux études du Conseil supérieur de l'éducation**

Décembre 2009

CPQ – Décembre 2009

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
4^e trimestre 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE.....	1
1.1. L'accès à la formation de base continue	2
1.2. Miser sur la formation en cours d'emploi	3
1.3. Les règlements du financement collégial	4
2. LA RÉVISION DU RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES.....	6
2.1. Le financement des universités et les ajustements au régime	6
2.2. La formation continue et les ajustements au régime	7
2.3. L'endettement étudiant et les modalités de remboursement des prêts	8
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	9



Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est la principale confédération patronale au Québec. Fait à préciser, il n'est pas une division québécoise d'une organisation pancanadienne; il représente exclusivement les intérêts des employeurs québécois et regroupe plusieurs des plus grandes entreprises du Québec ainsi que la vaste majorité des associations patronales sectorielles.

Le CPQ a pour mission de s'assurer que les entreprises puissent disposer au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

En contribuant à la création de conditions propices à l'innovation, à l'investissement, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et à l'entrepreneuriat, les interventions du CPQ dans les débats et les politiques publiques favorisent la prospérité des Québécois.



*Assouplir l'offre et les modalités de soutien financier
pour améliorer l'accessibilité à la formation*

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec dans le
cadre de la consultation sur l'accessibilité financière à
l'apprentissage tout au long de la vie, du
Comité consultatif sur l'accessibilité financière
aux études du Conseil supérieur de l'éducation**

INTRODUCTION

Selon les résultats d'une récente *Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA)¹, la population québécoise qui atteint ou dépasse le niveau de compétence jugé souhaitable pour faire face aux défis des prochaines années est d'un peu plus de la moitié. Or, afin d'affronter la concurrence et réussir dans leur secteur d'activité respectif, les entreprises doivent pouvoir s'adapter aux évolutions constantes et rapides, ce qui suppose une formation de base solide chez leurs employés et la capacité pour les travailleurs de continuer à se former tout au long de leur vie pour s'adapter aux changements, notamment les changements technologiques. C'est donc à titre de représentant des employeurs du Québec que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) participe à la consultation du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) et souhaite y soulever deux enjeux : celui de l'offre de formation continue et celui du soutien financier aux études.

1. L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE

Avant d'aborder la question incontournable de l'aide financière aux études, il est important de se pencher sur l'offre de formation – formation de base ainsi que formation professionnelle et technique – puisque, sans offre adéquate, les coûts de l'apprentissage augmentent substantiellement au point de rendre la formation pratiquement inaccessible pour les travailleurs.

¹ http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4406&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2

1.1. L'accès à la formation de base continue

À partir des données du recensement 2006 de Statistique Canada, qui comptabilisent le nombre de personnes sans diplôme, le CCAFE estime que 900 000 personnes de 17 à 64 ans sont sans diplôme et que celles de 45 à 65 ans ont les plus grands besoins de formation. La clientèle réelle des programmes de formation de base n'est toutefois pas représentative de ces données.

Plusieurs facteurs influent sur la participation à la formation de base continue. Les coûts directs (matériel scolaire, droits de scolarité, etc.) et indirects (transport, garderie, etc.) liés à l'éducation freinent la participation tout comme - et peut-être même surtout - les impératifs familiaux, les expériences vécues antérieurement sur les bancs d'école par les personnes les plus éloignées du système scolaire ou un emploi du temps difficile à gérer. Les travailleurs disposent souvent de peu de temps au-delà de la période de travail pour l'apprentissage. Si la formation envisagée par un travailleur exige de quitter temporairement le poste qu'il occupe, le projet d'apprentissage devient encore plus difficile à réaliser sans perturber les opérations en entreprise, surtout en période de reprise économique comme ce sera vraisemblablement le cas au cours des prochaines années. De plus, plus une personne avance en âge, mieux ses besoins sont comblés par des formations particulières. Pour toutes ces raisons, l'apprentissage tout au long de la vie appelle des contextes souples et diversifiés.

Afin d'accroître la formation de base de la main-d'œuvre québécoise, le CPQ estime que cette formation doit refléter le plus possible le vécu du travailleur. Pour parvenir à cette fin, nous suggérons au gouvernement de diversifier et d'adapter les modes et les lieux de formation en incitant les employeurs à transformer leur lieu de travail en « centre d'apprentissage ». Plus concrètement, la formation de base en français ou en mathématiques pourrait s'articuler autour de l'exercice du métier pratiqué par le travailleur. Ces matières, qui rebutent souvent les personnes plus éloignées du réseau scolaire, peuvent être vues positivement si elles sont appliquées au contexte du travail. Les manuels portant sur la santé et la sécurité du travail ou, encore, sur les normes du travail pourraient s'avérer par exemple des outils pratiques afin de rehausser le niveau de connaissance de la langue.

Recommandation

Le CPQ recommande au gouvernement de développer la formation de base continue en s'appuyant sur des stratégies souples et adaptées aux besoins des travailleurs et des exigences en milieu de travail.

1.2. Miser sur la formation en cours d'emploi

Malgré le rattrapage important du Québec par rapport au reste du Canada en matière de formation en cours d'emploi, les inégalités persistent au regard de l'offre de formation selon les groupes de travailleurs. Par exemple :

- le personnel féminin reçoit moins d'heures de formation que le personnel masculin;
- la fréquence de la formation tend à diminuer avec l'âge;
- les possibilités de financement de formation sont rares pour les travailleurs à temps partiel ou temporaires et augmentent en fonction de l'ancienneté, du niveau de scolarité et de la participation dans les professions hautement qualifiées;
- les travailleurs immigrants sont moins susceptibles de participer à une formation payée par l'employeur;
- les petites entreprises bénéficient de moins de formation proposée par l'employeur que les grosses entreprises.

Ce constat fait par le CPQ rejoint ceux établis par le CCAFE. Il faut donc en conclure que la hausse du taux de formation reflète un changement de comportement chez les personnes qui étaient déjà enclines à participer à la formation continue, soit celles ayant une formation de base solide. Alors que l'opinion de la société québécoise favorise les apprentissages dans le cadre formel des réseaux d'éducation, le CPQ estime qu'il y a lieu plutôt de favoriser davantage les apprentissages obtenus en cours d'emploi pour améliorer cette performance.

Le CPQ suggère donc de continuer à stimuler la formation en entreprise à l'aide de divers incitatifs afin que les entreprises qui offrent davantage de formation, et donc souvent moins de salaire, ne soient pas désavantagées lors du recrutement et pour la rétention du personnel. Notamment, au-delà de l'affectation des ressources du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le CPQ propose une révision du régime

de l'assurance-emploi et des différents crédits d'impôt afin de favoriser l'émergence d'une réelle culture de formation en entreprise.

Une deuxième approche consiste à stimuler les initiatives d'auto-apprentissage, c'est-à-dire par de la formation multimédia (E-learning), des stages internes et de la formation à distance. Elle permet une formation sur mesure qui ne nécessite pas une unité précise de temps, de lieu et d'action. Le CPQ suggère également de favoriser l'accessibilité de la formation manquante et le développement des compétences par la formation à temps partiel, des cours hors programme ou à la carte. L'adaptation de l'offre de formation aux réalités des milieux de travail et aux besoins de la main-d'œuvre est indispensable pour réaliser ces objectifs d'apprentissage tout au long de la vie.

Recommandation

Le gouvernement devrait mettre en place les meilleures conditions possibles afin de favoriser la formation en cours d'emploi au Québec grâce à des mesures incitatives auprès des employeurs et en adaptant l'offre de formation aux réalités des milieux de travail.

1.3. Les règlements du financement collégial

À moyen terme, et dans l'optique d'améliorer la performance globale de notre système et l'offre de formation, l'ensemble des partenaires du monde éducatif, y compris les employeurs, devraient entamer prochainement une réflexion en profondeur en vue d'établir une plus grande synergie entre les divers paliers du système d'éducation afin que chaque composante du système (primaire et secondaire, professionnel et technique, enseignement supérieur) se concentre sur des finalités spécifiques. En effet, le Québec tirerait grand avantage de s'inspirer des meilleures pratiques en vigueur ailleurs dans le monde et ce, afin de développer de la manière la plus optimale possible le capital humain sur lequel comptent les employeurs.

À plus court terme, il y aurait lieu de se pencher sérieusement sur le financement des études collégiales, qui fonctionne différemment des autres niveaux d'enseignement. Le collégial est financé à l'aide d'une enveloppe fermée qui ne peut pas répondre aux besoins des différents

milieux, une situation déplorable tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Les effets néfastes de ces modalités de financement sont mesurables. Par exemple, la formation continue à temps partiel a connu une baisse des publics de 80,1 %² entre 1992 et 2006 alors que la demande pour ce genre de formation postsecondaire est importante et se traduit par la création de nombreuses listes d'attente. La situation est semblable pour les cours crédités hors programme, les formations menant à des attestations d'études collégiales (AEC) de courte durée et les formations sur mesure.

Le CPQ recommande donc qu'une attention particulière soit accordée aux demandes des travailleurs et que des réponses diversifiées qui veillent aux conditions particulières de cette clientèle soient apportées. Les programmes professionnels et techniques dans les domaines où les entreprises sont aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre devraient accueillir notamment un plus grand nombre d'étudiants, avec le financement adéquat pour ce faire. Un réajustement du financement de la formation continue équivalent au soutien offert aux études à temps plein est de mise. Finalement, le gouvernement pourrait inciter les grandes entreprises, dans le cadre de l'affectation des ressources du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre à faire davantage appel aux cégeps afin de développer et financer des programmes complets d'AEC répondant à leurs besoins en travailleurs.

Recommandation

Le CPQ recommande au gouvernement d'offrir aux cégeps les conditions permettant plus de flexibilité dans l'offre de formations d'appoint, de formation continue et de partenariats avec leurs communautés afin de répondre aux besoins des travailleurs.

² Fédération des cégeps, *Bilan du plan d'action 2002-2007 de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et priorités pour le plan d'action 2008-2013*, novembre 2007.

2. LA RÉVISION DU RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

2.1. Le financement des universités et les ajustements au régime

Il existe un écart important en matière de financement des institutions universitaires entre le Québec et la moyenne canadienne. Afin de conserver l'attrait de nos institutions universitaires et la qualité de leurs services, une augmentation des ressources financières des universités québécoises s'avère incontournable. Compte tenu de l'état des finances publiques du Québec et des nombreuses autres obligations de l'État québécois, cet objectif sera notamment atteint par un rehaussement de la contribution des étudiants au financement du coût de leurs études, un rehaussement qui est d'ailleurs déjà amorcé.

Néanmoins, il demeurera de la responsabilité du gouvernement de lever les obstacles financiers afin de garantir un accès universel aux études universitaires, quel que soit le niveau socio-économique des étudiants. Le gouvernement devra s'assurer que toute modification des droits de scolarité sera accompagnée d'ajustements au régime d'aide financière aux études. Il est clair pour le CPQ que l'augmentation des droits de scolarité doit être assortie d'une bonification des bourses et des prêts consentis, en particulier pour les étudiants moins nantis. Il serait souhaitable également pour les universités de faire de même en consacrant une portion de leurs revenus supplémentaires à des bourses destinées aux étudiants provenant de milieux moins favorisés. C'est encore parmi les plus démunis que l'on trouve le plus faible taux de diplomation au Québec. Ainsi, les programmes d'aide financière aux études doivent cibler plus particulièrement les groupes socio-économiques qui nécessitent une aide soutenue.

Recommandation

Le CPQ recommande au gouvernement que toute augmentation des droits de scolarité soit accompagnée d'ajustements au régime d'aide financière aux études destinée aux étudiants moins nantis.

2.2. La formation continue et les ajustements au régime

Le Programme de prêts et bourses nécessite également certains ajustements s'il veut favoriser l'accessibilité à la formation manquante ou au développement des compétences en lien avec l'emploi, surtout à l'égard des étudiants adultes qui doivent composer avec de lourdes responsabilités financières.

Les besoins de financement pour la formation continue liée à l'emploi, incluant la formation continue requise pour l'exercice d'une profession réglementée, n'ont pas été pris en considération de manière significative par le Programme de prêts et bourses. Par exemple, pour les formations professionnelles à temps partiel, deux ou trois cours par trimestre sont exigés afin de pouvoir soumettre une demande pour un prêt étudiant, ce qui gêne la formation des travailleurs qui n'ont que quelques heures par semaine à consacrer à leur formation. Soulignons également que ces étudiants ne sont pas admissibles au Programme de bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). De plus, seuls les étudiants inscrits au moins au tiers d'un programme en nombre de modules peuvent bénéficier d'un financement et seuls les cours intégrés à un programme de diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'attestation d'études collégiales (AEC) sont financés par le gouvernement. En d'autres termes, toute formation « hors programme » doit être autofinancée. Les travailleurs sont donc pénalisés s'ils ont à suivre un cours d'appoint lié à leur emploi sans s'inscrire à un programme complet, par exemple un cours de mise à niveau de langue. Quant à la révision des modes de financement de la formation à distance et en ligne, elle est au point mort.

Les personnes immigrantes ne sont pas toujours admissibles à l'Aide financière aux études. En effet, celles qui doivent s'inscrire à titre d'étudiants libres pour suivre, à temps partiel, les cours prescrits dans le cadre de programmes d'études universitaires ne peuvent pas déposer une demande d'aide financière. Par ailleurs, si ces personnes, inscrites à titre d'étudiants libres, peuvent suivre les cours prescrits à temps plein, elles ne sont admissibles au Programme de prêts et bourses que pour une durée maximale de huit mois à chacun des cycles universitaires.

Ainsi, il n'est pas facile pour un travailleur de mener à terme ses objectifs de formation continue. Le CPQ suggère donc une révision du mode de financement pour la formation continue qui considère la réalité des travailleurs et qui permette à tout travailleur qui désire

s'engager dans des études de le faire. Une révision des critères et des barèmes d'accessibilité au régime d'aide financière aux études est de mise.

Recommandation

Le CPQ recommande au gouvernement de réviser des critères et des barèmes de l'accès au régime d'aide financière aux études pour mieux répondre aux besoins en formation continue des travailleurs et des employeurs.

2.3. L'endettement étudiant et les modalités de remboursement des prêts

Nous ne pouvons proposer une révision des droits de scolarité universitaires et une révision des paramètres du régime d'aide financière pour les universitaires et les étudiants en formation continue sans évoquer la question de l'endettement étudiant.

Le CPQ est d'avis que les conditions de remboursement de prêts étudiants doivent être assouplies : un remboursement amorti sur une période plus longue, par exemple, afin de maximiser l'attribution des ressources financières des étudiants et garantir le succès de leurs études. De plus, pour les travailleurs à faible revenu, le remboursement de la dette devient un lourd fardeau. Le CPQ encourage la mise en place d'un nouveau système de remboursement des prêts étudiants proportionnel au revenu (RPR), comme il en existe dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce système, d'après l'expérience vécue sur le plan international, permet de moduler une augmentation des droits de scolarité en tenant compte des coûts réels de certaines formations universitaires et de l'espérance du revenu moyen futur de la formation sur le marché du travail.

Recommandation

Le CPQ recommande au gouvernement d'étudier la possibilité de mettre en place une formule de remboursement de la dette d'étude proportionnel au revenu de même qu'un assouplissement des conditions de remboursement.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

L'offre de formation continue

Le CPQ recommande au gouvernement de développer la formation de base continue en s'appuyant sur des stratégies souples et adaptées aux besoins des travailleurs et des exigences en milieu de travail.

Le gouvernement devrait mettre en place les meilleures conditions possibles afin de favoriser la formation en cours d'emploi au Québec grâce à des mesures incitatives auprès des employeurs et en adaptant l'offre de formation aux réalités des milieux de travail.

Le CPQ recommande au gouvernement d'offrir aux cégeps les conditions permettant plus de flexibilité dans l'offre de formations d'appoint, de formation continue et de partenariats avec leurs communautés afin de répondre aux besoins des travailleurs.

La révision du régime d'aide financière aux études

Le CPQ recommande au gouvernement que toute augmentation des droits de scolarité soit accompagnée d'ajustements au régime d'aide financière aux études destinée aux étudiants moins nantis.

Le CPQ recommande au gouvernement de réviser des critères et des barèmes de l'accès au régime d'aide financière aux études pour mieux répondre aux besoins en formation continue des travailleurs et des employeurs.

Le CPQ recommande au gouvernement d'étudier la possibilité de mettre en place une formule de remboursement de la dette d'étude proportionnel au revenu de même qu'un assouplissement des conditions de remboursement.